

Le 14 septembre 2020

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Lundi, le 14 septembre 2020, à 19h, dans la salle habituelle, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers mesdames Lise Noël, Diane Hudon et Valérie Gagnon et monsieur Camil Delaunière.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Camil de Launière	conseiller
William Laroche	conseiller
Robin Doré	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Valérie Gagnon	conseillère

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue à la salle habituelle, **le 14 septembre 2020 à 19 h**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Rapport de l'auditeur indépendant
- 6) Financement - adjudication
- 7) Financement - concordance
- 8) Décompte progressif #1 – prolongement de la rue de l'Avenir
- 9) Période de questions
- 10) Clôture de la séance

DONNÉ cet onzième jour du mois de septembre 2020.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment avoir signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique l'onzième jour du mois de septembre 2020 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, cet onzième jour du mois de septembre deux-mille-vingt.

Grant Baergen
Secrétaire-trésorier

GB

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 09-303-2020 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Mallette SENCRL, portant sur les états financiers de la Municipalité de Chambord pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ;
- 2- D'accepter le rapport de l'auditeur indépendant préparé par le Mallette SENCRL, portant sur le taux global de taxation de l'exercice termine le 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION 09-304-2020 FINANCEMENT – ADJUDICATION SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	14 septembre 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 septembre 2020
Montant :	108 200 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \ « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 septembre 2020, au montant de 108 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 800 \$	0,80000 %	2021
9 000 \$	0,90000 %	2022
9 100 \$	1,00000 %	2023
9 300 \$	1,15000 %	2024
72 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,01900 Cout réel : 1,73904 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE-DU-ROY

8 800 \$	2,67000 %	2021
9 000 \$	2,67000 %	2022
9 100 \$	2,67000 %	2023
9 300 \$	2,67000 %	2024
72 000 \$	2,67000 %	2025

Prix : 100,00000 Cout réel : 2,67000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des couts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Lise Noël et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Chambord accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 septembre 2020 au montant de 108 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-437 et 2011-485. Ces billets sont émis au prix de 98,01900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**RÉSOLUTION 09-305-2020
FINANCEMENT – CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
108 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chambord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 108 200 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2008-437	72 800 \$
2011-485	35 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2008-437 et 2011-485, la Municipalité de Chambord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par madame Diane Hudon et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1- Les billets seront datés du 21 septembre 2020 ;
- 2- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année ;
- 3- Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
- 4- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	8 800 \$	
2022.	9 000 \$	
2023.	9 100 \$	
2024.	9 300 \$	
2025.	9 400 \$	(à payer en 2025)
2025.	62 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2008-437 et 2011-485 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION 09-306-2020 DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'AVENIR

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le décompte progressif numéro 1 de la firme Construction Rock Guay et fils, tel qu'approuvé par l'ingénieur Francis Leclerc, surveillant de chantier de la MRC du Domaine-du-Roy, au montant de 42 702.30 \$ plus taxes, pour le prolongement de la rue de l'Avenir.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 09-307-2020 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par madame Diane Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 19 h 58 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 5 octobre à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».